



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 91

Question écrite n° 63560

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de déviation de la traversée du péage de Vizille, hameau situé sur la RN 91 en direction des stations de sports d'hiver du massif de l'Oisans. En effet, ce projet de déviation, qui est soumis à des contraintes importantes, a fait l'objet d'une concertation étroite entre la direction départementale de l'équipement, la commune de Vizille et les associations. Aujourd'hui, un consensus semble se dégager entre les différents partenaires et les habitants du quartier. Mais les travaux à réaliser sont importants en raison de contraintes importantes liées à la topographie (zone de vallée encaissée), à l'environnement (protections de captage d'eau potable) et au patrimoine (proximité du parc du château de Vizille). Dans ce contexte, le financement de soixante millions de francs qui a été inscrit dans le cadre du XIIe contrat de plan semble d'ores et déjà insuffisant. C'est pourquoi il lui demande, devant l'ampleur des travaux à réaliser (ouvrages d'art, travaux hydrauliques, etc.), de bien vouloir envisager dès aujourd'hui un financement supplémentaire.

Texte de la réponse

Le projet de déviation du péage de Vizille, hameau situé sur la route nationale 91, s'inscrit dans un contexte difficile en raison de contraintes importantes liées à la topographie (zone de haute montagne), à l'environnement (protections de captage d'eau potable) et au patrimoine (château de Vizille), ce qui offre très peu de possibilités pour dévier la route. La phase d'études préliminaires de ce projet s'est achevée à la fin de l'année 2000 par une concertation menée par la direction départementale de l'équipement de l'Isère avec la commune de Vizille et la population locale. Les études d'avant-projet sommaire ont commencé cette année et un point sur leur état d'avancement, avec la commune, est prévu au tout début de l'année 2002. L'objectif consiste à soumettre le projet à l'enquête publique dans le courant de l'année 2003. L'aménagement de la traversée du péage de Vizille est une opération nouvelle inscrite au contrat de plan entre l'Etat et la région Rhône-Alpes pour la période 2000-2006 pour un montant de 60 millions de francs (9,15 millions d'euros). La mise à jour du contrat prévue en 2003 permettra, en fonction des études menées d'ici cette échéance et de l'état d'avancement des procédures, de préciser le montant des opérations restant à réaliser d'ici 2006, dans la limite des engagements financiers souscrits par l'Etat et la région à la signature du contrat. A ce stade des études, le montant de 60 millions de francs (9,15 millions d'euros) inscrit au plan demeure dans les ratios habituels, s'agissant d'un projet de route bidirectionnelle d'une longueur de deux kilomètres, à échanges plans.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63560

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3922

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 578